

**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN THÉÂTRE
SESSION 2023**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 10 février 2023

Arrête

Article 1 :

Les candidates dont les noms suivent sont admises à la certification complémentaire en théâtre :

Mme DANG Laëtitia, professeure certifiée de lettres classiques, collège Boieldieu, Rouen,

Mme DELHOMMEAU Elodie, professeure agrégée de lettres modernes, lycée Salvador Allende, Hérouville,

Mme GUILLOIT Juliette, professeure agrégée de lettres classiques, lycée Victor Hugo, Caen,

Mme GASCOIN Virginie, professeure certifiée de lettres modernes, collège André Malraux de Granville,

Mme HAUTEFORT Elvire, professeure certifiée de lettres modernes, collège Boieldieu, Rouen,

Mme PARRUITE Stéphanie, professeure certifiée de lettres modernes, lycée Porte Océane, Le Havre.

Article 2 :

Les intéressées bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 13 février 2023

Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie
chancelière des universités,

Christine GAVINI-CHEVET